

ASSEMBLEE NATIONALE1er juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 148

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans le III de cet article, après les mots :

« d'un rapport »,

insérer les mots :

« de la Banque de France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'identifier quel organisme est en charge du rapport en question, de façon à éviter que la disposition ne reste lettre morte faute de cette précision.